

PLANNING AND ENVIRONMENT DEPARTMENT, JERSEY PET TRAVEL SCHEME

Merci de votre demande de renseignements. Veuillez trouver en pièce jointe une brochure qui contient l'information.

Pour bénéficier du système qui est en place votre chien doit :

1. Etre muni d'une puce électronique (voir Section 6)
2. Etre vacciné contre la rage (voir Section 7)
3. Avoir subi une analyse du sang qui démontre que le vaccin contre la rage a conféré une protection suffisante, notez bien la règle concernant les 6 mois et voir Section 8. Après la prise de sang il faut attendre 6 mois avant de voyager.
4. Avoir été traité contre les tiques et les vers (voir Sections 9 – 10). Voir aussi la feuille ci-jointe. Notez qu'un certificat n'est plus délivré mais la section appropriée dans le passeport de l'animal est remplie par le vétérinaire.

IL EST ESSENTIEL QUE LES ETAPES 1 à 4 SOIENT RESPECTÉES DANS L'ORDRE.

Pour les animaux venant de la France voir ANNEX B. Vous devez contacter un vétérinaire dans votre région qui est habilité à délivrer un passeport de l'Union Européenne pour votre chien. Si vous avez besoin de plus de renseignements n'hésitez pas à me contacter. Avant de voyager vous pouvez aussi m'envoyer par fax ou par e-mail des copies des pages du passeport pour vérification.

In English

Thank you for your enquiry. I have enclosed a booklet with all the information. In brief:

To qualify for the scheme, your cat/dog must:-

1. be fitted with a microchip (see section 6)
2. be vaccinated against rabies (see section 7)
3. be blood tested. The blood test result must show that the vaccine has given your pet sufficient protection against rabies, note the six month rule and see section 8. After a successful blood test you must wait six months before travelling.
4. be treated against a tapeworm and ticks (see sections 9 - 10). Please see leaflet and note that a certificate is no longer issued instead the pet passport is completed.

IT IS ESSENTIAL THAT STEPS 1-4 ARE CARRIED OUT IN THE ORDER SHOWN. For pets from France note ANNEX B. You should contact a local vet that is authorised to issue EU Pet Passports. If you need any more help please do contact me or you wish to check that your passport has been completed correctly you can fax or email me copies of the passport pages.